

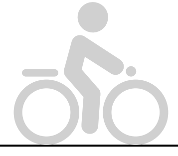
Rapport de visite pour l'installation de stationnements pour vélos

ÉCOLE BERMON

VILLE DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON

NOVEMBRE 2014





À pied, à vélo, ville active est une initiative de Vélo Québec
rendue possible grâce au soutien et à l'appui financier de :





Table des matières

Mise en contexte

Ce rapport de visite pour l'installation de stationnements pour vélos est réalisé dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*. Depuis 2005, *À pied, à vélo, ville active* vise à renverser la tendance à l'inactivité chez les jeunes Québécois en faisant la promotion des déplacements actifs auprès d'eux, de leurs parents et du personnel de leur école, et ce, en leur offrant des moyens concrets pour y arriver.

Une partie essentielle de la promotion du transport actif est de s'assurer que les étudiants et le personnel scolaire ont un endroit sécuritaire et approprié pour verrouiller leur vélo. Des études ont démontré que le problème de vol de vélos a un effet dissuasif majeur sur l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens. Une grande majorité des vélos volés ne sont pas cadenassés à une infrastructure appropriée, mais plutôt sur des arbres, des clôtures, etc. Des supports à vélos conformes et installés à un endroit adéquat peuvent donc considérablement réduire les vols.

Suite à une visite du terrain de l'école secondaire Bermon, nous avons analysé les besoins de l'école en termes de stationnements pour vélos et nous avons dressé un portrait de la situation. Nous proposons dans les pages qui suivent des recommandations et des conseils pour faire en sorte que les stationnements pour vélos de l'école secondaire Bermon encouragent les étudiants et les membres du personnel à utiliser ce moyen de transport.

Sommaire du rapport de visite

ÉCOLE BERMON



Adresse :	1919, 6e Rang Saint-Gabriel-de-Brandon (Québec) J0K 2N0 Téléphone : 450-758-3640
Direction :	Madame Christine Riberdy, directrice
Nombre d'élèves :	244
Nombre d'employés :	35
Date de la visite :	Le jeudi, 13 novembre 2014

Nombre de places lors de la visite :

- Il n'y avait aucun stationnement pour vélos réservé aux élèves de l'école secondaire Bermon.

Nombre de places recommandées (Voir section 2.1. pour les détails) :

- douze

Résumé des recommandations :

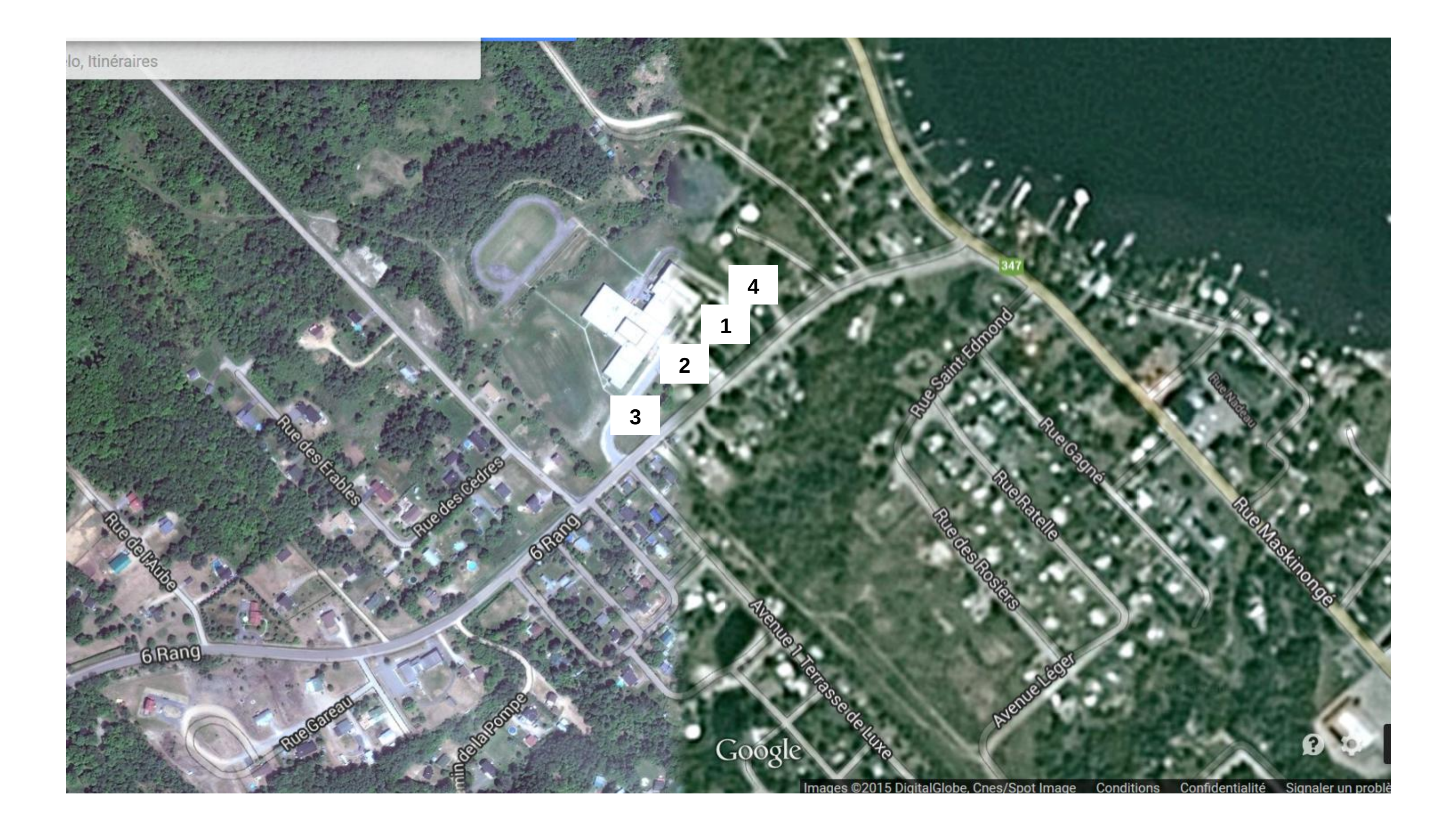
- Installer des supports à vélos afin de répondre aux besoins des étudiants et des employés;
- Le type de support peut être râtelier ou arceau;
- Indiquer avec un panneau de signalisation, le stationnement à vélos;
- Organiser une campagne de sensibilisation pour favoriser une utilisation sécuritaire des supports pour vélos et ainsi contrer le vol de vélo.

Visite effectuée par : Lucie Chaumont
Groupe Plein Air Terrebonne
1150, côte Boisée
Terrebonne (Québec)
J6X 4R8

1. État des lieux

1.1. Emplacement et environnement de l'école

La ville de Saint-Gabriel est reconnue pour ses nombreux attraits touristiques. L'école secondaire Bermon est accessible par le 6e rang qui est perpendiculaire à la route 347. Cette artère(R347), relevant du ministère des Transports, a un débit de circulation fort élevé d'autant plus que c'est la rue principale. Quant au 6e rang, la circulation est plutôt fluide conservant tout de même un débit assez élevé. D'ailleurs, plusieurs commerces de service se trouvent sur cette route. Entourée d'une zone résidentielle avec des secteurs boisés, on y trouve également à l'arrière de l'école, un terrain de balle-molle, de soccer ainsi qu'une piste d'athlétisme. Une résidence pour aînés autonomes et en perte d'autonomie est située un peu plus au nord de l'école.



1. Entrée des élèves
2. Entrée du personnel
3. Débarcadère scolaire
4. Stationnement du personnel
5. Stationnement vélo

1.2. Particularités de l’école

Habitudes de transport des élèves
Les élèves proviennent des secteurs de Mandeville, Saint-Gabriel, Saint-Didace et Saint-Damien. La grande majorité des étudiants sont transportés par autobus scolaire. Une vingtaine d’élèves tout au plus, utilisent leur vélo ou marchent pour se rendre à l’école.

Habitudes de transport des employés
La grande majorité des employés utilisent l’automobile comme mode de déplacement.

Réalités de l’école
Aucun trottoir ou piste cyclable n’est aménagé aux abords de l’école.

1.3. Stationnement(s) pour vélos existant(s)

Lors de la visite d’expertise,

- L’école ne possède aucune place de stationnement pour vélos.

2. Recommandations pour l’aménagement des stationnements pour vélos

2.1. Nombre de places recommandé

Pour les établissements d’enseignement, le *Guide technique Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes* recommande une place de stationnement pour 5 à 20 étudiants et une place pour 10 à 40 employés. Pour l’école Bermon, ce ratio représente un minimum de 12 places de stationnement pour les étudiants et pour les employés, cela représente un minimum de 3 places.

Considérant cette norme et les observations faites sur le terrain de l’école, soit que :

- Il n’y a pas d’espace de stationnement pour vélos prévus à l’avant du bâtiment pour le personnel et les étudiants;

Vélo Québec recommande de :

Même si actuellement la demande pour des stationnements à vélos apparait faible, le fait d’offrir du stationnement de qualité pourrait encourager des étudiants ou des employés à se déplacer à vélo.

2.2. Sites recommandés

Voici des éléments à considérer lors du choix des sites afin d'accroître l'utilisation des stationnements pour vélos et améliorer la sécurité :

- Afin de concurrencer adéquatement les arbres et le mobilier urbain (rampes, bancs, poteaux de signalisation, etc.), le support pour vélos est placé le plus près possible de l'entrée de l'édifice, idéalement à moins de 15 mètres et au maximum à 50 mètres.

- Le stationnement est facilement accessible de la rue, hors des zones piétonnes et son accès minimise les croisements avec les voitures et les piétons.

- Idéalement, le stationnement est abrité sous un auvent ou une marquise, ou est situé à l'intérieur de l'édifice.

- Pour des raisons de sécurité, le stationnement est à la vue des passants ou près des fenêtres des bureaux administratifs ou des classes de l'école. Les caméras de surveillance dissuadent peu les voleurs. Par contre, en cas de vol récurent, les caméras permettent d'identifier le ou les voleurs.

Possibilité 1:

- Emplacement : Près de l’entrée administrative et l’entrée des étudiants
- Accès : 6e rang
- Revêtement : béton, asphalte ou gazon
- Nombre de places : 2 x 7 places
- Type de support : Râtelier

Voici un exemple des sites qui sont proposés :



Près de l’entrée administrative et de l’entrée des élèves sur le 6e rang, ces sites seraient adéquats pour l’installation de supports, car l’endroit est facilement accessible et surveillé informellement par les fenêtres de l’école et le va-et-vient des passants.

2.3. Type de support recommandé

Nous recommandons les supports de type râtelier à trois places (CP-3) ou à sept places (CP-7). (Voir Annexe A pour les caractéristiques techniques)



Râtelier à 3 places



Râtelier à 7 places

Capacité de ce type de support : 3 ou 7 vélos

Surface d'ancrage : Béton (surface idéale), asphalte, pavé, gazon, criblure de pierre.

Avantages :

- Facile de cadenasser le cadre et la roue avant avec un cadenas en U.
- Bon support du vélo lorsqu'il est debout, avant qu'il ne soit cadenassé.
- Haute densité de stationnement.

Inconvénients :

- Manœuvre de stationnement plus difficile en raison du chevauchement des guidons.
- Difficulté d'utilisation avec un petit cadenas en U ainsi qu'avec un vélo à gros pneus ou avec un cadre spécial.
- Accumulation de débris au sol.

Pour optimiser l'utilisation des râteliers :

- Installer le râtelier perpendiculairement à un mur afin que les deux côtés puissent être utilisés.

- Mettre la roue avant du vélo dans le support et attacher le cadenas en U tel que montré sur la photo ci-contre (le côté du cadenas où se trouve la serrure devrait se trouver vers le cadre du vélo et non au niveau du support). Ainsi, il sera plus facile d'insérer un autre vélo dans l'espace voisin.



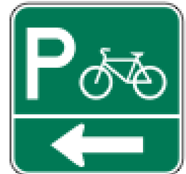
2.4. Recommandations pour assurer la visibilité des stationnements

- Marquer adéquatement le cheminement vers le stationnement pour vélos à l'aide des symboles appropriés (bicyclettes et chevrons ou flèches) pour rappeler la présence des cyclistes aux automobilistes et inciter les véhicules à moteur à libérer les emplacements destinés aux vélos (voir l'exemple ci-contre).



- Indiquer à l'aide de pancartes la présence des stationnements pour vélos (voir exemple ci-contre).







2.5. Autres recommandations pour accroître l'utilisation et améliorer la sécurité

Inauguration des supports

- L'arrivée des nouveaux supports à vélo peut passer inaperçue. Nous vous encourageons fortement à en informer les élèves et les membres du personnel par votre bulletin d'information, une lettre, etc. Organiser un événement d'inauguration des supports à vélos est aussi un excellent moyen de faire connaître cette nouvelle installation. En plus d'informer les élèves et les membres du personnel de cette nouvelle infrastructure, cela démontrera que l'école a répondu à une préoccupation qu'est le vol de vélos.

Campagne d'information et de sensibilisation

- Dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*, nous encourageons l'école Bermon à organiser une campagne d'information et de sensibilisation sur l'usage adéquat des supports pour les vélos auprès des élèves et des membres du personnel. Cette campagne pourrait avoir lieu au moment de l'installation des supports et, de façon récurrente, au printemps et à la rentrée scolaire. Différentes activités pourraient se tenir dans le cadre de cette campagne notamment une journée de burinage de vélos à l'école. Certains services de police offrent le burinage et l'enregistrement des vélos. Contactez le vôtre!

- Le Groupe Plein Air Terrebonne peut vous appuyer dans l'organisation de vos activités en lien avec le transport actif (inauguration des supports, campagne d'information et de sensibilisation, recherche de financement pour l'achat de supports, etc.). N'hésitez pas à nous contacter. (Voir les Annexes B et C pour plus de détails)

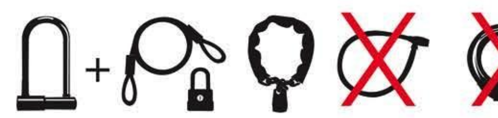
Technique d'expert Tandem!

Si vous ne disposez que d'un cadenas, verrouillez la roue avant et le cadre au support.
Si vous disposez d'un second cadenas, utilisez-le pour verrouiller la roue arrière au cadre et au support.
Si votre selle se détache pensez à l'enlever ou à l'attacher au cadre.



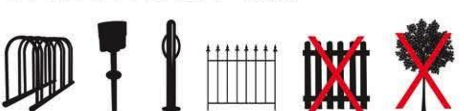
PROTÉGEZ VOTRE VÉLO!

UN BON CADENAS



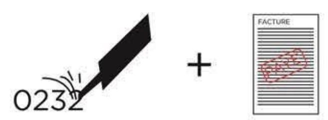
- Un bon cadenas décourage les voleurs
- Privilégiez les cadenas en U (de milieu de gamme ou plus) et les chaînes en acier renforcé
- Évitez les cadenas à câble et à combinaison

UN BON SUPPORT



- Choisissez un support en métal qui soit bien fixé au sol ou a une structure solide (un support à vélo, un lampadaire…)
- Les arbres, les supports en bois et les clôtures en maille de chaîne ne sont pas des bons choix
- Assurez-vous que votre vélo n'entrave pas la voie publique

UN CODE BURINÉ



- Le burinage est le meilleur moyen de dissuasion face au vol
- Cette gravure indique que votre vélo figure dans un registre de la police et que vous possédez une preuve de propriété
- Elle rend la revente plus difficile et facilite le retour à son propriétaire
- Certains services de police offrent le burinage et l'enregistrement des vélos. Contactez le vôtre!
  Les organismes suivants offrent aussi des services de prévention du vol : veloretour.ca, bikeshepherd.org et operationhandsoff.com

AUTRES ASTUCES



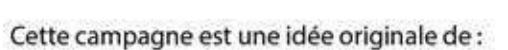


- Privilégiez un endroit éclairé et bien à vue.
- Évitez de verrouiller votre vélo toujours au même endroit. Si vous le faites, optez pour un cadenas de meilleure qualité.
- Si votre vélo est muni d'attaches rapides aux roues ou au siège, changez-les pour des boulons.



À pied, à vélo ville active est une initiative de Vélo Québec, rendue possible grâce au soutien et à l'appui financier de : Québec en forme









Références

À pied, à vélo, ville active. Consultation en ligne : www.velo.qc.ca/villeactive

Opération vélo-boulot. Consultation en ligne : www.velo.qc.ca/veloboulot

Vélo Québec Association (2009). *Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes – Guide technique*, Montréal, 168 p. Pour consulter la table des matières : http://www.velo.qc.ca/fr/expertise/publications-techniques

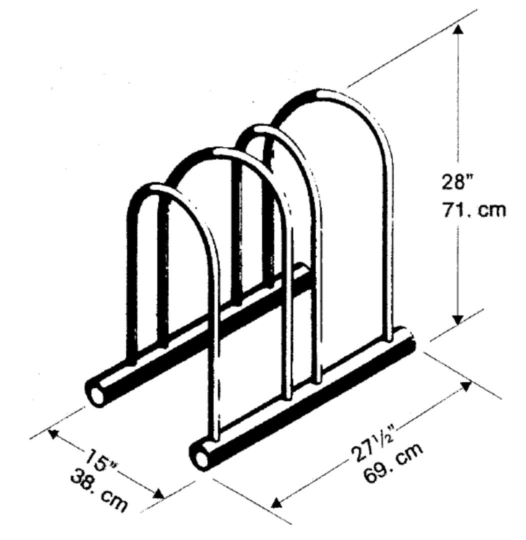
Vélo Québec Association. Mode d'emploi : stationnements pour vélos. Consultation en ligne : http://www.velo.qc.ca/documents/OVB10_stationnement.pdf

Annexe A Caractéristiques techniques des supports de type râtelier

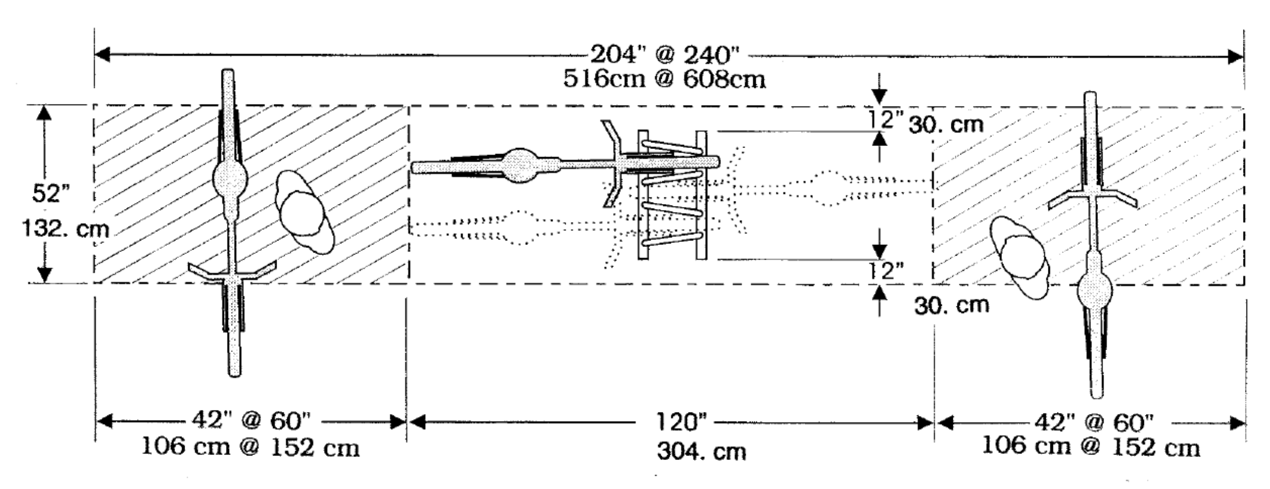
Les supports de type CP-3 et CP-7 sont fabriqués par la compagnie Velo-Rack (www.velo-rack.com/).

Râtelier à 3 places (CP-3)
Il faut prévoir un espace au sol minimal d'environ 5 mètres par 1,3 mètre.

Le support offre trois places s'il est utilisé des deux côtés et deux places s'il est utilisé près d'un mur. Ainsi, pour maximiser le nombre de places de stationnement, il est important que le râtelier soit installé perpendiculairement au mur ou tout autre obstacle avec un dégagement minimum de 0,5 mètre sans quoi il n'est pas possible de stationner de part et d'autre du support.



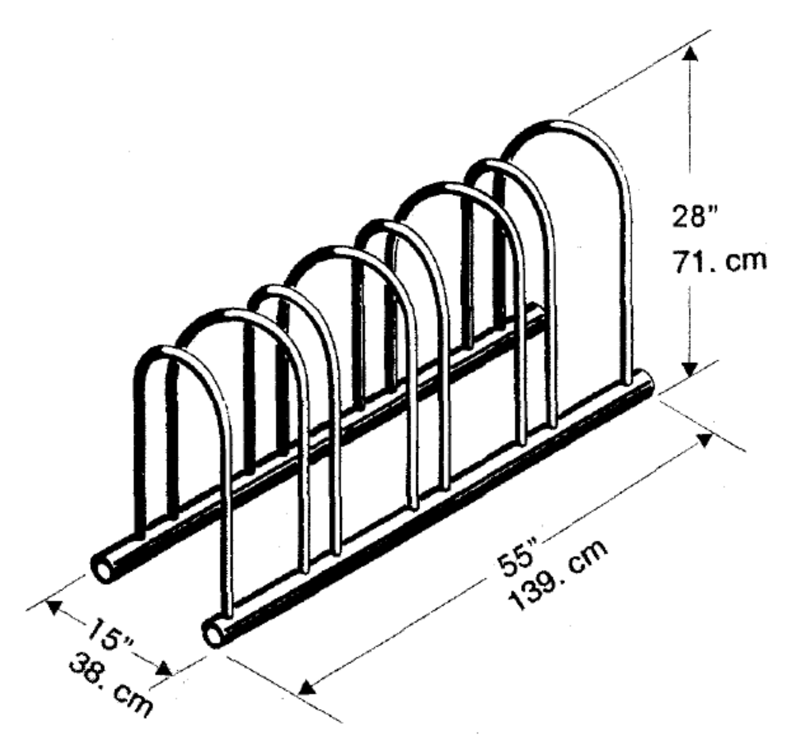
Source : Vélo-Rack



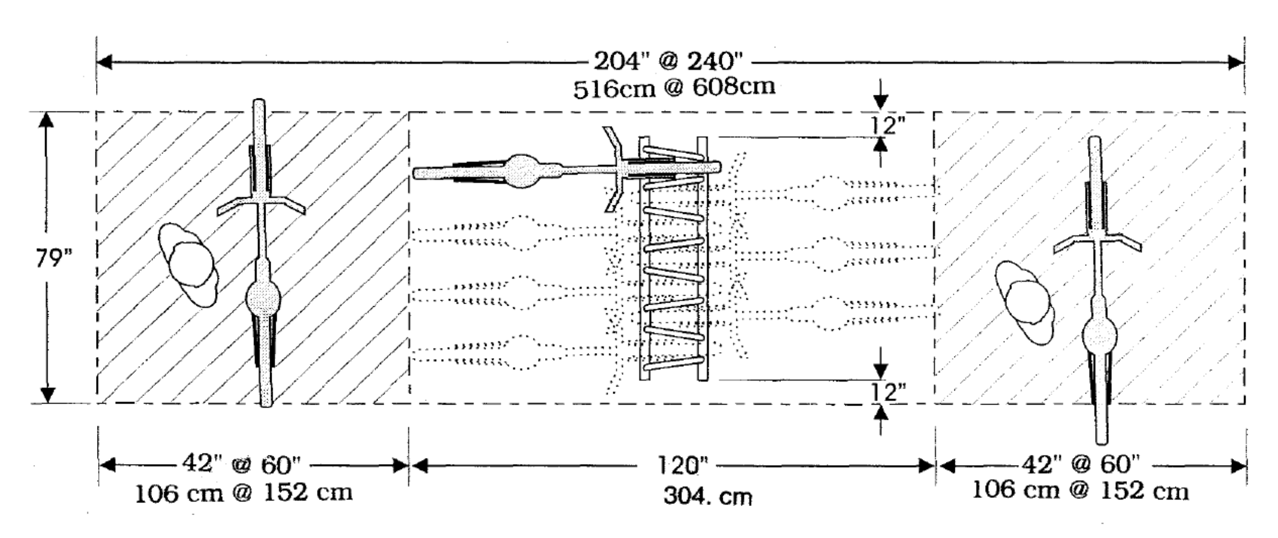
Source : Vélo-Rack

Râtelier à 7 places (CP-7)
Il faut prévoir un espace au sol minimal de 5 mètres par 2 mètres.

Le support offre sept places s'il est utilisé des deux côtés et quatre places s'il est utilisé près d'un mur. Ainsi, pour maximiser le nombre de places de stationnement, il est important que le râtelier soit installé perpendiculairement au mur ou tout autre obstacle avec un dégagement minimum de 0,5 mètre sans quoi il n'est pas possible de stationner de part et d'autre du support.

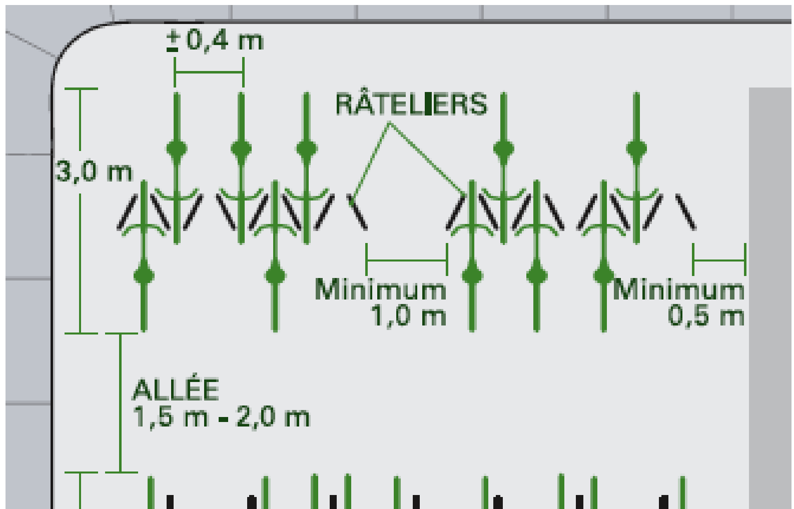


Source : Vélo-Rack



Source : Vélo-Rack

Installation
Afin de s’assurer de l’efficacité du stationnement pour vélos, voici les dimensions à respecter lors de son implantation :



Source : Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes – Guide technique, 2009

Prix des supports de type râtelier*

CP-3, Finition Galvanisé**	189,00 $
CP-7, Finition Galvanisé**	351,00 $
Pour une installation sur béton existant :	
Nécessaire de 4 ancrages + accessoires (zinc)***	19,80 $
Outil de pose pour ancrage béton	7,20 $
Pour une installation sur asphalte :	
Nécessaire de 4 ancrages 12mm + accessoires (nylon & zinc)***	19,80 $
Pour une installation sur gazon :	
Nécessaire de 2 ancrages + accessoires (zinc)	81,00 $
Outil de pose pour ancrage gazon	13,50 $

** Prix à titre indicatif avec le rabais de 10% offert aux écoles participant au programme À pied, à vélo, ville active (taxes et livraison en sus). Pour bénéficier du 10% de rabais, l’école doit mentionner qu’elle participe au programme À pied, à vélo, ville active lors de la commande.*
***D'autres finitions sont également disponibles.*
****Acier inoxydable également disponible.*

Pour commander, contacter :
Vélo Québec – 1251, Rachel Est, Montréal, QC, H2J 2J9
Courriel : boutiquevq@velo.qc.ca - 514-521-8356, poste 344

Annexe B Pistes de financement

Voici quelques pistes pour trouver du financement pour l'achat de supports pour les vélos.

1. Solliciter le Service des ressources matérielles de votre commission scolaire.

2. Solliciter votre municipalité afin d'installer des supports sur un terrain public aux abords de l'école, par exemple dans un parc ou sur le trottoir.

3. Établir une collaboration avec une école de formation professionnelle et technique offrant le programme de Soudage-Montage. Ce programme est offert dans de nombreux établissements. Pour voir la liste des établissements, consultez le site Internet suivant : http://www2.inforoutefpt.org/guide/det_prog_sec.asp?QProg=519

4. Effectuer un achat groupé de supports à vélos afin de bénéficier d'un prix avantageux.

5. Organiser une levée de fonds.

6. Faire une demande de financement, par exemple via le Fonds Éco-IGA (Projet régulier). Pour tous les détails, consultez le site Internet suivant : www.jourdelaterre.org

7. Faire une demande de don ou de commandite via un commerce de la communauté ou la Caisse Desjardins de votre secteur.

3. Limites du mandat

Les recommandations contenues dans les sections « Enjeux et recommandations » des plans de déplacements constituent des **pistes de solution** pour améliorer la sécurité des piétons et cyclistes pour se rendre à l'école. Ces pistes de solution sont inspirées du Guide technique *Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes* réalisé par Vélo Québec. Elles doivent donc être interprétées comme des **suggestions de bonnes pratiques en aménagement** que nous jugeons appropriées en regard des différentes problématiques observées. Il est donc important de mentionner qu'**il incombe aux différents services concernés de l'arrondissement ou de la Ville de valider la faisabilité de ces mesures ainsi que d'évaluer les différentes contraintes techniques à leur mise en place**.